

Vendredi 18 décembre 2020

Conseil Municipal du 17 décembre : Rouen tournée vers l'avenir

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, la Ville de Rouen a débattu et voté de nombreuses délibérations fortes dont le budget 2021. Un budget ambitieux, marqué par une forte augmentation de l'investissement et tourné vers une ambition social-écologique assumée.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Malgré la crise sanitaire et l'impact de celle-ci sur les finances locales, nous avons fait le choix de l'ambition et du volontarisme pour Rouen, les Rouennaises et les Rouennais. De l'audace dans l'action ! Ce budget entérine une augmentation très forte de l'investissement (plus de 35 millions d'euros, soit +60% par rapport aux années précédentes). Par ailleurs, ce Conseil a aussi été l'occasion de l'adoption de plusieurs délibérations phares comme l'instauration du permis de louer, la restauration de l'abbatiale Saint-Ouen ou encore l'adhésion à l'association des Villes et Territoires Accueillants. Des délibérations emblématiques qui s'inscrivent dans les grandes valeurs que nous défendons pour notre Ville.* »

Rouen se projette en 2021

Budget primitif de l'exercice 2021 – Budget principal

- La Ville possède aujourd'hui une dette saine grâce à un désendettement massif ces dernières années. Les épargnes (de gestion, brute et nette) de la Ville ont également progressé au cours des 6 années passées.
- Le ratio de désendettement est passé de près de 14 ans en 2014 à un peu moins de 6 ans en 2019.
- Dans le contexte de crise, l'objectif financier est double :
 - Investir pour mener à bien les projets phares de la mandature
 - Conserver des marges de manœuvre en maintenant une situation financière saine.

Un investissement historiquement haut, porté **à 35 millions d'euros par an sur la période 2021-2026 (+60% par rapport à la période précédente)**

Parmi les grands projets d'investissement de la mandature que nous allons mettre en œuvre :

- Le programme de renaturation de la Ville :
 - Un programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école
 - L'aménagement du parc naturel urbain de Repainville
 - La poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et des bâtiments municipaux, de la rénovation des groupes scolaires, l'installation de panneaux photovoltaïques.
 - Faire de Rouen « la Ville aux cent jardins » tout en poursuivant leur revalorisation et leur requalification.
 - Elaboration d'un cadre pluriannuel d'amélioration par le biais d'un logiciel de mesure des performances.

- Un programme partenarial inédit de sauvegarde et de mise en valeur de l'abbatiale Saint-Ouen (avec l'Etat, la DRAC, la Métropole, la Région et le Département) à hauteur de 20 millions d'euros sur 4 ans.
- La poursuite du plan partenarial (Etat, Ville, Métropole) de 1 million d'euros permettant la sauvegarde de plusieurs monuments historiques.
- En matière de sécurité/tranquillité, la mise en place d'une brigade de nuit de la police municipale pour une présence policière après 22h00, quatre nuits par semaine.
- Le renforcement de nos outils pour renforcer encore davantage la transparence et la démocratie permanente (création d'une Assemblée Citoyenne, une plateforme numérique répondant aux enjeux de transparence de la vie publique).

Rouen, Ville Solidaire et Culturelle

Permis de louer

A Rouen, 48% des logements datent d'avant 1974 et 1580 logements seraient potentiellement indignes. La vacance y est estimée à 17% soit 2000 logements vacants depuis plus de 2 ans.

Afin d'agir, la Ville a décidé de mettre en œuvre le permis de louer sur son territoire. Un dispositif qui existe depuis 2014 grâce à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (loi ALUR).

Le permis de louer prendra la forme d'une autorisation Préalable de Mise en Location (APML) : il conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable. Délivrée dans un délai d'un mois, cette autorisation est valable 2 ans suivant sa délivrance si le logement n'a pas été mis en location. Le propriétaire peut recevoir un refus de louer si son logement porte atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique. S'il loue dans ces conditions, une amende peut lui être infligée. 6 secteurs ont été retenus pour le périmètre d'application.

Adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

Association qui a pour but de créer un réseau d'élus et d'agents des services qui souhaitent se saisir des enjeux autour de l'accueil et des urgences liées aux migrations, d'organiser ce réseau pour agir collectivement.

Ses missions sont :

- Rassembler des élus de toutes tendances confondues ainsi que les services confrontés à ces problématiques.
- Mutualiser les bonnes pratiques et les savoir-faire en matière d'accueil et d'intégration.
- Accompagner les élus souhaitant accueillir sur leurs territoires.
- Mobiliser les élus autour de ces enjeux.
- Mettre en place une coordination nationale sur ce sujet.
- Contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux.

Lancement des démarches pour l'obtention de la marque Tourisme et Handicap au Gros-Horloge.

Depuis la réouverture du site en 2006, des actions ont été entreprises pour accroître l'accessibilité du site dans le cadre de la politique culturelle et de la politique de lutte contre les discriminations. Le monument est ainsi doté :

- D'audioguides (en plusieurs langues et pour les enfants)
- Une visite virtuelle à l'accueil pour ceux qui ne peuvent la faire physiquement
- Parcours de visite rédigé en français simplifié
- Parcours de visite rédigés en gros caractères
- Plans du monument en relief et braille
- Mise en place de boucles magnétiques

Ces actions vont être amplifiées en vue d'obtenir ce label. Notamment par l'allongement des mains courantes dans tout le monument ou encore par l'installation de bandes podotactiles. Par ailleurs, l'obtention de cette marque, connue et reconnue, constituera la garantie d'informations fiables sur l'accessibilité.

Rouen soutient ses associations !

En raison de la crise sanitaire inédite et ses conséquences, un ensemble de subventions exceptionnelles ont été attribuées dans le cadre du fonds PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire) à des associations culturelles, sportives ou œuvrant dans le champ de la solidarité pour **un montant total de 79 500€**.

Citons notamment :

- 3 000€ pour l'association Youle Compagnie
- 2 000€ pour le Théâtre de l'Almendra
- 5 000€ pour le Club de Hockey Amateur de Rouen
- 3 000€ pour l'association Hauts de Rouen Basket
- 8 000€ pour l'association Epicerie et Solidarité « Solépi »

En complément des nombreuses associations subventionnées par la Ville de Rouen, une subvention **de fonctionnement de 60 000€** a été attribuée à l'association Radio HDR.

A noter également que les subventions au titre de l'année 2021, de la Ville de Rouen, en direction du monde associatif s'élèveront à **6 403 677€**.

Fonds de concours de la Métropole Rouen Normandie pour la restauration de l'abbatiale Saint-Ouen.

Suite à l'étude-diagnostic réalisée par la Ville de Rouen en partenariat avec la DRAC Normandie sur le site de l'abbatiale, un constat alarmant avait été dressé sur l'état de péril du site présentant des risques pour la sécurité des personnes. Il a donc été décidé de fermer ce lieu au public.

L'étude détermine 3 zones nécessitant des interventions urgentes :

- Les charpentes et les couvertures autour de la tête couronnée
- Le transept sud et son portail dit des Marmousets
- La façade occidentale donnant sur la place du Général de Gaulle

L'étude détermine à 20 Millions d'euros le montant des travaux d'urgence à réaliser ainsi que les aménagements culturels nécessaires.

Le plan prévisionnel de financement de ces travaux se répartit de la manière suivante :

Etat : 10 millions d'euros (50%)

Région Normandie : Sollicitée à hauteur de 2 millions d'euros (10%)

Département de la Seine-Maritime : Sollicité à hauteur de 2 millions d'euros (10%)

Métropole Rouen Normandie : 3 millions d'euros (15%)

Ville de Rouen : 3 millions d'euros (15%)